Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570586
Centre d'intérêt: 120

Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec.

Consultaticn générale sur l'enseignement collégial québécois / Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. -- [Montréal] : L'Union, 1992.
7 p. ; 28 cm.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Collégial (Ordre d'enseignement)

Le document de l'Union des municipalités attire l'attention de la Commission parlementaire sur des aspects qui paraissent primordiaux pour l'avenir des communautés locales et régionales: nécessité de valoriser et de développer les formations techniques dans les régions; marge de manoeuvre des cégeps dans l'implantation et le maintien des programmes ainsi que dans la définition des programmes; développement de la recherche adaptée aux besoins des localités et des régions; déconcentration et développement de l'accessibilité des services d'éducation aux adultes; multiplication des liens avec les milieux socio-économiques.

0-129M

95-70586

190M

Consultation générale sur l'enseignement collégial québécois

UMRCQ

Consultation générale sur l'enseignement collégial québécois

UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC

71-3134
703741

Octobre 1992

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec) H8N 2J4

R
28 JUIN 1444
RÉP.

PRÉSENTATION

C'est parce qu'elle est convaincue que les cégeps ont un rôle essentiel à jouer dans le développement des localités et des régions du Québec que l'UMRCQ tient à attirer l'attention de la Commission parlementaire sur des aspects qui lui apparaissent primordials pour l'avenir des communautés locales et régionales.

1. NÉCESSITÉ DE VALORISER ET DE DÉVELOPPER LES FORMATIONS TECHNIQUES DANS LES RÉGIONS

La mondialisation des marchés et l'adaptation qu'elle impose aux entreprises ont clairement fait ressortir l'importance de la qualification des ressources humaines dans la vitalité des économies nationales et, a fortiori, dans les économies régionales. La transformation des secteurs économiques et l'introduction nécessaire de nouvelles technologies dans les procédés de production requièrent des techniciens qualifiés et ce, dans toutes les régions du Québec.

Les collèges publics ayant un mandat de formation générale et de formation technique, il est clair que, pour l'UMRCQ, ce sont là des établissements dont les activités sont indispensables pour les régions. Cependant, nous déplorons le fait que la formation technique n'attire pas autant de jeunes qu'il serait souhaitable.

Ce manque d'enthousiasme, voire d'intérêt pour la formation technique, nous apparaît problématique pour l'avenir des régions et surtout pour celles qui sont déjà aux prises avec des situations marquées de sous-développement. Ces dernières ont, plus que toutes autres, besoin de personnel qualifié pour redresser la situation. Le manque d'intérêt qui, trop souvent, se combine avec l'exode d'une partie des jeunes, pourrait bien engendrer à court ou moyen terme une diminution des programmes techniques offerts en régions. Une telle situation viendrait considérablement affecter les efforts de développement et, partout, accélérer le processus de dévitalisation de plusieurs MRC du Québec.

Reçu le OCT 16 1992

X07037414

Pour faire échec à un tel scénario, il est urgent de stimuler l'intérêt pour la formation en techniques, notamment en techniques physiques, de faire connaître les possibilités qu'offrent ces formations et de favoriser la reconnaissance sociale des technologues. C'est pourquoi l'UMRCQ recommande:

a) Que le MESS engage des actions énergiques et immédiates pour valoriser la formation technique, en faire la promotion et que ces actions insistent sur le potentiel à développer dans chacune des régions du Québec.

b) Que les cégeps poursuivent et développent leurs efforts pour mieux faire connaître aux jeunes les débouchés des programmes techniques et les perspectives d'emplois.

c) Que, pour ce faire, les cégeps expérimentent diverses formules. Une de ces formules pourrait être par exemple d'organiser des journées (fins de semaine) portes ouvertes destinées principalement aux jeunes du secondaire afin que ceux-ci puissent y recevoir de l'information, rencontrer d'anciens diplômés, etc.

d) Que les cégeps établissent des liens plus étroits entre le contenu des programmes et les exigences des employeurs régionaux;

e) Qu'ils s'impliquent sur le plan national pour favoriser la définition d'un statut de technologue (de type corporation professionnelle).

2. MARGE DE MANOEUVRE DES CÉGEPS DANS L'IMPLANTATION ET LE MAINTIEN DES PROGRAMMES

À l'heure actuelle, l'implantation et le maintien des programmes relèvent du MESS. Par expérience, l'UMRCQ se méfie des décisions trop centralisées qui, dans bien des cas, reposent davantage sur des rationalités sectorielles que sur l'ensemble des réalités des territoires qui y sont assujetties.

Considérant que la primauté des rationalités sectorielles a trop souvent eu des effets néfastes pour le développement des territoires; considérant que la majorité des cégeps ont acquis une bonne connaissance des besoins des territoires où ils exercent leurs activités, l'UMRCQ recommande:

a) Que les cégeps examinent avec les organismes et entreprises de leur milieu la pertinence de maintenir ou d'implanter des programmes en régions et que le Ministère accorde plus d'importance réelle aux résultats de tels examens.

b) Que le Ministère reconnaisse que les seuils de viabilité d'un programme peuvent être différents d'un type de région à l'autre, dépendamment des agglomérations et localités desservies.

c) Que, sur la base de cette reconnaissance, les cégeps aient plus de latitude dans la décision d'implanter ou de maintenir des programmes de formation.

3. MARGE DE MANOEUVRE DES CÉGEPS DANS LA DÉFINITION DES PROGRAMMES ET DES CURRICULUM

Dans le régime pédagogique, les cégeps disposent d'une marge de manoeuvre pour adapter une partie des contenus des programmes qu'ils dispensent. L'UMRCQ est d'avis que de telles dispositions sont aptes à favoriser une plus grande cohésion entre les formations et les besoins des régions.

Pour y parvenir, il faut que tous les collèges publics mettent en place des mécanismes pouvant leur assurer une rétroaction des organismes et des entreprises du milieu sur la pertinence de la formation reçue par les diplômés à leur emploi. La généralisation de tels mécanismes permettra une meilleure adaptation des contenus et une plus grande vitesse de réaction face aux nouveaux besoins.

Considérant ces marges de manoeuvre bénéfiques, l'UMRCQ recommande:

a) Que tous les cégeps utilisent cette latitude dans la perspective de répondre aux besoins réels des régions et non seulement dans celle de répondre à des besoins internes de gestion du personnel.

b) Que tous les cégeps mettent en place des mécanismes de rétroaction pour bien cerner l'efficacité du travail accompli et les améliorations à apporter.

4. DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ADAPTÉ AUX BESOINS DES LOCALITÉS ET DES RÉGIONS

Dans le contexte où, pour survivre, les PME doivent adopter de nouvelles façons de faire, l'UMRCQ est convaincue que les cégeps doivent jouer un rôle important dans la recherche appliquée et dans le transfert des technologies.

Les centres spécialisés de certains collèges répondent déjà à des besoins spécifiques. Cependant, il faut tenir compte du fait que ces centres spécialisés ne sont pas distribués également sur l'ensemble du territoire québécois. Même s'ils ont des vocations provinciales, on peut facilement comprendre que les besoins peuvent être différemment accueillis du seul fait de la proximité et de la connaissance - ou de la reconnaissance - de l'existence de ces centres.

Or, partout dans les régions, des PME n'ont pas les moyens suffisants pour financer de la recherche appliquée pouvant les conduire à des transferts technologiques, à des améliorations de procédés ou à des nouvelles productions.

Considérant l'importance de la recherche appliquée dans la survie et le développement de toutes les régions; considérant que des cégeps sont implantés dans toutes les régions du Québec, l'UMRCQ recommande:

a) De reconnaître aux cégeps une mission de recherche, mission non concurrentielle avec celle des universités puisque ces institutions peuvent être tournées davantage vers la recherche fondamentale.

b) Que, suite à cette reconnaissance, se développent des interactions entre d'une part, les cégeps et les centres spécialisés et, d'autre part, entre les cégeps et les universités.

c) Que le Ministère mette en place des programmes de financement élargis pouvant accueillir des projets visant le développement social et culturel des localités et des régions.

5. DÉCONCENTRATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES D'ÉDUCATION AUX ADULTES

2.1 La formation étant primordiale pour le développement des localités et des régions, l'UMRCQ insiste sur la nécessité de rendre accessibles les services de formation aux adultes. Dans les régions dont le peuplement se caractérise par une moins grande densité de population et par sa dispersion sur le territoire, l'accessibilité aux services ne peut s'établir de la même façon que dans les zones urbaines.

Or, il semble qu'encore une fois, ce sont des normes provinciales qui ont cours. Ces normes, telle celle qui exige un % minimal d'étudiants, sont la plupart du temps facilement applicables dans des zones métropolitaines mais deviennent vite des écueils sur lesquels se brisent les espoirs de formation des zones plus excentriques.

Si le gouvernement reconnaît d'une part que les ressources humaines seront dans l'avenir le principal atout du Québec et s'il reconnaît d'autre part que le développement global de toutes les régions est nécessaire au dynamisme du Québec, l'UMRCQ est d'avis que l'assouplissement des normes du MESS et leur adaptation aux réalités régionales deviennent alors de simples gestes assurant la cohérence avec les prises de position.

L'UMRCQ est bien consciente des réalités financières qui peuvent découler de cet assouplissement. Cependant, elle persiste à croire qu'une volonté politique ferme permettrait de trouver les aménagements budgétaires nécessaires à la réalisation de cet objectif d'accessibilité. Nous irons même plus loin en disant qu'il est pour nous indispensable de multiplier les lieux de formation, en dehors des cégeps pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'individus. Donc, nous recommandons:

2 (suite) a) Que se manifeste, à tous les échelons (gouvernements, MESS, cégeps), une véritable volonté politique pour rendre accessible la formation aux adultes et que, dans l'immédiat, cette volonté se traduise par la modulation des normes provinciales et par la déconcentration des lieux de formation.

6. MULTIPLICATION DES LIENS AVEC LES MILIEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Plusieurs des recommandations formulées plus haut font appel à des liens entre les cégeps et les organismes et entreprises de leur milieu. Dans notre vision du rôle des cégeps en développement régional, l'établissement de tels liens nous apparaît fondamental.

C'est par ces liens de partenariat que pourra se réaliser une plus grande synergie entre les intervenants d'un même milieu, que pourront se développer les stages en milieu de travail, s'expérimenter des formules d'enseignement coopératif, s'établir un diagnostic, le plus sûr possible, des besoins de formation des entreprises, des organismes et des individus.

Ayant beaucoup insisté sur ces liens, nous ne saurions passer sous silence ceux qui devraient se tisser entre les cégeps et le monde municipal. En terminant, nous recommandons:

a) Que, pour tenir compte des besoins de l'ensemble des territoires dans lesquels ils agissent, les cégeps développent des liens de partenariat non seulement avec les villes où ils sont implantés mais aussi avec les municipalités locales et les MRC.

b) Que, pour affermir de tels liens et assurer une véritable représentation des réalités territoriales, des élus municipaux soient appelés à siéger sur les conseils d'administration des cégeps.

RÉSUMÉ

Prenant comme position centrale que les cégeps ont un rôle essentiel à jouer dans le développement des localités et des régions du Québec, l'UMRCQ insiste sur les points suivants:

- Nécessité, pour supporter les efforts de développement des régions, de valoriser et de raffermir la formation technique dans les régions.

- Nécessité de marges de manoeuvre accrues pour les cégeps dans l'implantation et le maintien des programmes en régions, le tout en concertation avec les intervenants de leurs milieux. Nécessité de reconnaître que les seuils de viabilité des programmes doivent s'établir en tenant compte des réalités régionales.

- Utilisation des marges de manoeuvre des cégeps dans l'établissement des curriculum pour répondre d'abord aux besoins réels des régions. Mise en place de mécanismes de rétroaction pour bien cerner l'efficacité du travail accompli.

- Reconnaissance d'une mission de recherche appliquée pour l'ensemble des cégeps et développement de cette mission autour des réalités des régions.

- Développement de l'accessibilité à la formation pour les adultes sur l'ensemble des territoires régionaux via la modulation des normes provinciales et la déconcentration des activités.

- Établissement de liens de partenariat entre les cégeps, les organismes et entreprises du milieu et le monde municipal. Représentation du monde municipal sur les conseils d'administration des collèges.